



# AUSTRALIE



## Fiche-pays 2019-2020

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : <b>15</b> Les chances d'obtenir un poste étaient de <b>52%</b> .
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de nationalité française ;</li><li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;</li><li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 ;</li><li>• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;</li><li>• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;</li><li>• ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (<b>niveau B1 du CECRL</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier.</li></ul> <p>➤ Les personnes actuellement assistantes de français avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires.</p> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de <b>juillet 2019</b>.</p>
<b>Disciplines</b>	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• LLCE, LEA (anglais) ;</li><li>• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;</li><li>• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;</li><li>• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc.</li></ul> <p>Les profils FLE seront particulièrement appréciés.</p> <p>L'année scolaire en Australie débute en janvier et se termine en décembre de la même année. <b>Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français</b> (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année).</p>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<p><b>Canberra, New South Wales, South Australia, Victoria, Western Australia.</b></p> <p>Les assistants sont affectés dans 2 ou 3 établissements, généralement situés en <b>zones rurales ou périurbaines</b>. Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation. La répartition géographique des postes est susceptible de modification au cours du recrutement.</p>
<b>Établissements</b>	<b>Écoles primaires et secondaires</b>



# AUSTRALIE



<b>Durée du contrat</b>	<b>Canberra - 11 mois</b> (mi-janvier 2020 - début décembre 2020) <b>New South Wales - 10,5 mois</b> (fin janvier 2020 – début décembre 2020) <b>South Australia - 11 mois</b> (mi-février 2020 - fin décembre 2020) <b>Victoria - 11 mois</b> (début février 2020 – fin décembre 2020) <b>Western Australia - 11,5 mois</b> (mi-janvier 2020 - fin décembre 2020)
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>Canberra/South Australia</b> : 30 heures par semaine <b>New South Wales / Western Australia</b> : 32,5 heures par semaine <b>Victoria</b> : 30,4 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.
<b>Rémunération mensuelle</b>	<b>Canberra/New South Wales</b> : 1 200 AUD par mois soit environ 737€ net (l'assistant est nourri et logé dans le campus) <b>South Australia</b> : 3 500 AUD par mois soit environ 2 140€ net <b>Victoria</b> : 2 570 AUD par mois soit environ 1 580€ net <b>Western Australia</b> : 2 830 AUD par mois soit environ 1 740€ net  Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe prévu de 2018. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change). Le salaire de l'assistant est soumis à l'impôt sur le revenu, par prélèvement à la source. Il est possible d'en demander le remboursement à la fin du contrat. Le <i>Department of Education and Training</i> , employeur de l'assistant, cotise à une caisse de fonds de pension (9,25% minimum du salaire) dont il est également possible d'obtenir le reversement à la fin du contrat. L'assistant a un statut de salarié du <i>Department of Education and Training</i> .
<b>Aide à l'installation</b>	<b>South Australia, Victoria, Western Australia</b> : Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. <b>Canberra, New South Wales</b> : L'établissement propose le logement et les repas sur le campus. Les frais de voyage sont à la charge de l'assistant.
<b>Visa</b>	<b>Visa d'activité temporaire</b> (visa 408). <b>Frais de visa : 275 AUD</b> <b>Le visa vacances-travail (Working Holiday Visa) n'est pas applicable.</b>
<b>Couverture sociale</b>	Les résidents temporaires ne sont pas couverts par le régime national d'assurance maladie australien. L'assistant devra donc souscrire, avant son départ, une assurance internationale valable pour l'Australie. Une preuve de cette affiliation devra être fournie au moment du dépôt de la demande de visa.
<b>Réunion d'information</b>	Les États organisent une journée d'orientation pour tous les assistants.
<b>Informations diverses</b>	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade d'Australie en France : <a href="http://www.france.embassy.gov.au">www.france.embassy.gov.au</a> Ambassade de France en Australie : <a href="http://www.ambafrance-au.org">www.ambafrance-au.org</a>
<b>Validation du séjour</b>	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a>



# AUSTRALIE



## Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 groupes régionaux.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- Est précisée entre parenthèses, la répartition par villes des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2019-2020.

NB : Les écoles sont généralement situées **en zones rurales ou périurbaines**

Canberra (1)  
New South Wales (1)  
South Australia (2)  
Victoria (7)  
Western Australia (4)

